

# Attestation d'utilisation d'un véhicule professionnel pour un dépôt de déchets à la déchèterie de .....

**Cette attestation est à remettre à l'agent d'accueil au moment du dépôt.**

LES DÉPÔTS DES PROFESSIONNELS DANS LES DÉCHÈTERIES DE RENNES MÉTROPOLE ÉTANT SOUMIS À FACTURATION, IL EST DEMANDÉ AUX PARTICULIERS UTILISANT UN VÉHICULE PROFESSIONNEL DE JUSTIFIER DE CETTE UTILISATION. C'EST L'OBJET DU PRÉSENT FORMULAIRE.

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES DE RENNES MÉTROPOLE (ART. V.2.1)**

TOUT PARTICULIER UTILISANT UN VÉHICULE PROFESSIONNEL À DES FINS PERSONNELLES DOIT, AVANT LE DÉPÔT, SOIT JUSTIFIER D'UNE AUTORISATION ÉCRITE DE PRÊT DE VÉHICULE DE SON EMPLOYEUR, SOIT REMPLIR UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR FOURNIE PAR L'AGENT D'ACCUEIL. L'AUTORISATION OU L'ATTESTATION EST À DONNER À L'AGENT D'ACCUEIL AU MOMENT DU DÉPÔT POUR TRANSMISSION À RENNES MÉTROPOLE.

Identification du déposant	
NOM Prénom	.....
Adresse	..... .....
Téléphone	.....

Informations sur le dépôt de déchets	
Types de déchets	.....
Volume estimé	.....
Lieu d'origine des déchets	.....
Date du dépôt	..... / ..... / .....

Informations sur le véhicule utilisé	
Marque et modèle	.....
Immatriculation	.....
Nom du propriétaire / de la société	.....
Adresse du propriétaire / de la société	.....
Activité professionnelle	.....

**Rappels :**

- l'accès des déchèteries est limité aux véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes,
- les agents de la déchèterie sont habilités à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme ou leurs dimensions (volumes ou quantités), présenteraient un danger pour l'exploitation.

*Date et signature*